

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DU HAVRE MODIFICATION N°4

Par arrêté n° 20240148 du 2 septembre 2024, le Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a défini les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme du Havre.

Objet de l'enquête publique :

Ce projet de modification est soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme. En effet, le projet de modification n° 4 a pour objet de :

Modifier deux orientations d'aménagement et de programmation :

- Ajustement de l'OAP des magasins généraux pour permettre la création d'un mail paysagé,
- Adaptation de l'OAP Danton aux dispositions en faveur de la baisse de la vulnérabilité face au risque de submersion marine et actualisation de certains principes d'aménagement.

Modifier le règlement graphique pour permettre :

- Des évolutions à l'intérieur de la zone urbaine sur le quartier Vallée Béreult, et le secteur Nord du Fort de Tourneville,
- La transformation de la bande de constructibilité restreinte en bande de constructibilité principale sur une partie de la zone UCOp,
- La mise à jour des indices de cavités souterraines,
- L'actualisation du fond de plan concernant les bâtiments démolis.

Modifier le règlement écrit pour permettre :

- L'évolution de la liste de commerces autorisés au sein du linéaire commercial,
- L'ajustement de la hauteur au sein du secteur UIPe,
- L'adaptation de la hauteur des constructions pour prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Littoraux par submersion marine de la plaine alluviale nord de l'embouchure de l'estuaire de la Seine (PPRL PANES) et tenir compte de l'aléa inondation par submersion marine dans les zones UC, UR, UE, UIVP et UIP,
- L'adaptation des règles de végétalisation des aires de stationnement pour tenir compte des évolutions apportées par les Lois Climat et Résilience et Accélération de la Production des Energies Renouvelables,
- L'actualisation de la définition des espaces libres dans le lexique du règlement afin d'inciter à la désimperméabilisation des sols,
- L'adaptation des règles de stationnement vélo à la Loi d'orientation des mobilités,
- La simplification des règles d'implantation au sein des zones UR et URp,
- Des précisions sur l'existence de fiches de recommandations relatives aux clôtures et sur des destinations relatives au stationnement des véhicules motorisés à l'article DG15,
- Des corrections d'éléments mineurs.

Durée de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera du **mardi 24 septembre 2024, 16H00 au 25 vendredi octobre 2024, 16H00**, soit 32 jours consécutifs.

Autorité responsable du projet de modification :

La personne responsable du projet est la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification urbaine. Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : **Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, 19 rue Georges Braque, CS 70854, 76085 Le Havre Cedex**

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la Direction Urbanisme, habitat et affaires immobilières, à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à l'adresse plulehavre@lehavremetro.fr

Contenu du dossier d'enquête :

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment :

- La note générale d'organisation de l'enquête publique ;
- Les pièces administratives contenant :
 - L'arrêté du Président n°20240016 du 7 février 2024 prescrivant la modification n°4 du PLU de la Ville du Havre ;
 - La décision n° E24000025/76 du Président du Tribunal administratif de Rouen du 24 avril 2024 désignant Madame Sylvie BONHOMME, professeure en qualité de commissaire enquêteur et Madame Anne PAGEL-VENABLES en qualité de suppléante ;
 - L'arrêté du Président n° 20240148 du 2 septembre 2024 relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique de la modification n°4 du PLU de la Ville du Havre ;
 - La délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2024 confirmant l'avis de la MRaE ;
- Les avis législatifs et réglementaires, comprenant notamment l'avis conforme de l'autorité environnementale (MRaE) rendu le 4 avril 2024, l'avis des personnes publiques associées et du Maire de la Ville du Havre, lesquels seront joints au dossier d'enquête publique dès réception ;
- La notice de présentation du projet de modification n°4 du PLU du Havre ;
- Une synthèse de la notice de présentation du projet de modification n°4 du PLU du Havre
- Les pièces du PLU modifiées ;

Commissaire enquêteur :

Afin de conduire l'enquête publique portant sur la modification n°4 du PLU du Havre, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rouen, par décision n°E24000025/76 du 24 avril 2024, a désigné Madame Sylvie BONHOMME, professeure en qualité de commissaire enquêteur et Madame Anne PAGEL-VENABLES en qualité de suppléante.

Consultation du dossier :

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée sur le site internet de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole www.lehavreseinemetropole.fr rubrique Actualités et sous forme papier afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête publique sous ces deux formats.

Le commissaire enquêteur conduira l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le dossier de modification. Celui-ci sera consultable :

- En version numérique :
 - Sur le site internet www.lehavreseinemetropole.fr rubrique Actualités, pendant toute la durée de l'enquête.
- En version papier : un dossier complet sera disponible à l'Hôtel de la Communauté urbaine, siège de l'enquête, situé au 19 rue Georges Braque au Havre et à l'Hôtel de Ville du Havre, lieu d'enquête, située au 1517 Place de l'Hôtel de Ville au Havre, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Recueil des observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie numérique :
 - Par courrier électronique, à l'adresse de messagerie suivante : « plulehavre@lehavremetro.fr »
- Par voie manuscrite :
 - Sur un registre papier mis à la disposition du public au siège de l'enquête, à l'Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, 19 rue Georges Braque au Havre et sur le lieu de l'enquête, à l'Hôtel de Ville du Havre, 1517 Place de l'Hôtel de Ville au Havre, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Par courrier adressé par voie postale au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique :

Madame le commissaire enquêteur
Projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Havre
Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
Direction Urbanisme, Habitat et Affaires Immobilières,
19 rue Georges Braque
CS 70854
76085 Le Havre Cedex

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur le registre en format papier et par courrier postal, seront versées régulièrement et seront consultables sur le registre mis à disposition à l'Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Les observations transmises par mail seront publiées sur le site internet de la Communauté urbaine, il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle (nom, coordonnées, adresse, etc..) sur les registres papiers ; possibilité de déposer de façon anonyme.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des quatre permanences organisées pendant la durée de l'enquête à l'Hôtel de Ville du Havre, désigné lieu d'enquête, les :

- **mardi 24/09/24 de 16H00 à 18H00,**
- **lundi 07/10/24 de 09H00 à 12H00,**
- **samedi 19/10/24 de 09H00 à 12H00,**
- **vendredi 25/10/24 de 14H00 à 16H00.**

Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être émises soit sur les registres soit directement auprès du commissaire enquêteur pendant la tenue des permanences ou être envoyées par mail ou par voie postale pendant la durée de l'enquête, soit du 24 septembre 2024, 16H00 au 25 octobre 2024, 16H00 dernier délai – jour et heure de clôture de l'enquête.

Clôture de l'enquête :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur. Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise par la Communauté urbaine à la Préfecture et à la Ville du Havre, afin d'y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également tenus à la disposition du public à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur son site internet pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du PLU de la Ville du Havre, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

La délibération qui approuvera la modification du Plan local d'urbanisme sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté urbaine, ainsi qu'à la Mairie du Havre. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Le PLU modifié sera rendu exécutoire dès la réalisation de ces formalités de publicité.